

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **9 décembre 2013**

Décision n° **B-2013-4751**

commune (s) : Saint Priest

objet : Acquisition, à titre gratuit, et classement dans le domaine public de voirie communautaire de la rue Claude Farrère et de l'avenue Pierre Mendès-France appartenant à l'Office public communautaire de l'habitat (OPH) Porte des Alpes habitat

service : Direction de la voirie

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Vullien

**Président** : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : lundi 2 décembre 2013

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mercredi 11 décembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Charrier, Calvel, Mmes Vullien, Pédrini, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Colin), Da Passano (pouvoir à M. Barral), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Passi), M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Desseigne), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Besson (pouvoir à M. Charrier), Frih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : MM. Daclin, Philip, Arrue, Sécheresse, Mme Peytavin, MM. Vesco, Lebuhotel.

**Bureau du 9 décembre 2013****Décision n° B-2013-4751**

commune (s) : Saint Priest

**objet : Acquisition, à titre gratuit, et classement dans le domaine public de voirie communautaire de la rue Claude Farrère et de l'avenue Pierre Mendès-France appartenant à l'Office public communautaire de l'habitat (OPH) Porte des Alpes habitat**

service : Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 27 novembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.1 et 1.9.

L'Office public communautaire de l'habitat (OPH) Porte des Alpes habitat a sollicité la Communauté urbaine de Lyon afin d'obtenir le classement dans le domaine public de voirie communautaire de la rue Claude Farrère et de l'avenue Pierre Mendès-France, situées dans le prolongement l'une de l'autre dans le quartier Bel Air, à Saint Priest.

L'ensemble des parcelles concernées figurent au tableau ci-après, pour une superficie totale de 18 541 mètres carrés environ :

| Contenance | Surface (en mètres carrés) | Référence cadastrale |
|------------|----------------------------|----------------------|
| voirie     | 1 301                      | CO 157               |
| voirie     | 4 128                      | CO 116               |
| voirie     | 1 155                      | CO 162               |
| voirie     | 355                        | CO 164               |
| voirie     | 251                        | CO 135               |
| voirie     | 179                        | CO 167               |
| voirie     | 729                        | CO 154               |
| voirie     | 8 526                      | CN 199               |
| voirie     | 1 917                      | CN 203               |

Le classement de ces voies permet ainsi de renforcer le maillage de ce quartier de Saint Priest puisqu'elles relient la rue de l'Egalité à la rue de la Cordière, qui sont déjà des voies communautaires (cf. plan ci-annexé).

L'Office public communautaire de l'habitat Porte des Alpes habitat s'est engagé à céder gratuitement à la Communauté urbaine l'ensemble des terrains constituant l'emprise de la rue Claude Farrère et de l'avenue Pierre Mendès-France.

L'ensemble des services communautaires consultés a émis un avis favorable à ce classement dans le domaine public de voirie communautaire.

Ce classement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurées par la rue Claude Farrère et l'avenue Pierre Mendès-France, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** l'acquisition, à titre gratuit, par la Communauté urbaine de Lyon, de 9 parcelles de terrain nu, d'une surface totale de 18 541 mètres carrés, cadastrées CO 157, CO 116, CO 162, CO 164, CO 135, CO 167 et CO 154, d'une part, et CN 199 et CN 203, d'autre part, situées rue Claude Farrère et avenue Pierre Mendès-France à Saint Priest, et appartenant à l'Office public communautaire de l'habitat Porte des Alpes habitat, dans le cadre du classement dans le domaine public de voirie communautaire de la rue Claude Farrère et de l'avenue Pierre Mendès-France.

**2° - Prononce** le classement dans le domaine public de voirie communautaire de la rue Claude Farrère et de l'avenue Pierre Mendès-France à Saint Priest, lequel prendra effet à la date de signature de l'acte authentique à intervenir comportant transfert de propriété.

**3° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**4° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O1631, le 14 janvier 2013 pour la somme de 975 000 € en dépenses.

**5° - Cette acquisition**, à titre gratuit, fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre, en dépenses : compte 2112 - fonction 822 - et en recettes : compte 1328 - fonction 822 - exercice 2013.

**6° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2112 - fonction 822, pour un montant de 1 100 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 décembre 2013.**